## Section 4.—Les Collèges des forces armées et les Collèges d'état-major

Les Collèges des forces armées du Canada.—Les Collèges des forces armées sont au nombre de trois: le Collège militaire royal du Canada, fondé à Kingston (Ont.) en 1876, le Royal Roads, établi près de Victoria (C.-B.) en 1941 et destiné à former des officiers de marine, et le Collège militaire royal de Saint-Jean, situé à Saint-Jean (P.Q.) et destiné surtout aux élèves-officiers de langue française. Le Collège militaire royal du Canada et le Royal Roads ont été constitués en collèges des forces armées du Canada en 1948, tandis que le Collège militaire royal de Saint-Jean a été ouvert en 1952. En 1959, l'Assemblée législative de l'Ontario accordait au Collège militaire royal du Canada une charte l'autorisant à conférer des grades.

L'instruction et la formation reçues aux Collèges visent à donner aux élèves-officiers une culture générale, à leur enseigner des spécialités et à développer en eux les qualités de chef ainsi que les autres qualités essentielles aux officiers des trois Armes. Le programme d'études leur procure une formation générale, scientifique, et militaire, solide et bien équilibrée, conduisant à des diplômes en arts, en sciences et en génie, que décerne le Collège militaire royal du Canada. L'organisation et l'instruction permettent aux élèves-officiers d'exercer leur aptitude au commandement et de prendre des décisions judicieuses.

Le cours suivi par les élèves-officiers qui sont inscrits au Collège militaire royal du Canada et au Royal Roads dure quatre années. Vu que les troisième et quatrième années du cours ne se donnent qu'au Collège militaire royal du Canada, les élèves-officiers du Royal Roads doivent s'y rendre pour terminer les deux dernières années du cours des arts, des sciences ou de génie. Ceux qui sont admis au Collège militaire royal de Saint-Jean suivent un cours de cinq ans, dont une année préparatoire. Ils y accomplissent l'année préparatoire, ainsi que la première et la deuxième, puis ils se rendent au Collège militaire royal du Canada pour les deux dernières années.

Les candidats qui désirent entrer au Collège militaire royal du Canada ou au Royal Roads doivent avoir obtenu leur certificat d'immatriculation supérieure ou l'équivalent. Ceux qui ont obtenu leur baccalauréat ès arts dans un collège classique ou qui ont terminé la 1<sup>re</sup> année de sciences ou la 2<sup>e</sup> année de philosophie au Collège Mont-Saint-Louis peuvent demander d'être admis en 1<sup>re</sup> année au Collège militaire royal de Saint-Jean. Le candidat doit être célibataire, citoyen canadien ou sujet britannique résidant habituellement au Canada et réunir les conditions d'aptitudes physiques requises. Pour être admis en première année du cours, on doit avoir atteint son 16<sup>e</sup>, mais pas encore son 21<sup>e</sup> anniversaire de naissance le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'admission; pour entrer en préparatoire, il faut avoir atteint son 16<sup>e</sup>, mais non pas son 20<sup>e</sup> anniversaire de naissance, le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'admission.

La plupart des élèves-officiers admis dans les collèges militaires s'enrôlent dans les forces armées sous le régime du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières. Les candidats acceptés s'enrôlent, selon leur choix, comme élèves-officiers dans la Marine royale du Canada, dans l'Armée canadienne ou dans l'Aviation royale du Canada. Leurs frais de scolarité, d'uniformes, de manuels, d'instruments et autres sont payés par le ministère de la Défense nationale, et les élèves-officiers touchent une solde de \$180 par mois. Les élèves doivent verser \$85 par mois pour leur pension et leur logement. Ceux qui terminent avec succès leur instruction scolaire et leur formation militaire reçoivent un brevet d'officier permanent dans les forces régulières.

Un nombre restreint d'élèves d'écoles secondaires peuvent être choisis pour fréquenter les Collèges militaires, à condition de payer eux-mêmes les frais de scolarité, etc. Après avoir obtenu leur diplôme, ils reçoivent un brevet d'officier et servent dans les éléments de réserve des forces armées. Les jeunes gens qui méritent une bourse d'élève-officier du gouvernement fédéral servent également dans les forces de réserve. Le gouvernement